

Q3 : J'ai une question au sujet de la présente demande d'arrangement en matière d'approvisionnement qui s'applique probablement à l'appel d'offres du gouvernement du Canada. Les examinateurs judiciaires de Teel Technologies Canada sont presque tous des employés contractuels, dont certains sont des organismes d'application de la loi à la retraite, du gouvernement ou des militaires, et d'autres sont des employés actuels du gouvernement du Canada. Je vois qu'il y a des mesures à prendre pour les employés du gouvernement du Canada à la retraite ou ceux qui ont reçu des paiements forfaitaires. La même chose s'applique-t-elle aux employés actuels du gouvernement du Canada? Nous souhaitons soumettre l'une des ressources de l'Agence des services frontaliers du Canada qui a l'autorisation de travailler avec Teel dans ses temps libres.

R3 : L'attestation pour ancien fonctionnaire ne s'applique qu'aux anciens fonctionnaires. Afin d'éviter tout conflit d'intérêts potentiel ou réel, l'Agence n'acceptera aucune soumission concernant des fonctionnaires actuellement employés.